STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES

RAPPORT ANNUEL 2009-2010

#2462603 – v1

Publié par :
Pêches et Océans Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Mise à jour annuelle des statistiques et des projets liés la Stratégie relative aux pêches autochtones 2009-2010

MPO/2009-1632
N° cat. Fs141-2/2009
ISBN 978-1-100-50389-9

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2010

TABLE DES MATIÈRES

APERÇU GÉNÉRAL DE LA STRATÉGIE RELATIVE AUX PÊCHES AUTOCHTONES 1

Ententes découlant de la SRAPA 1

Plans de pêche 1

Permis communautaires 2

Groupes signataires d'une entente SRAPA 5

Nombre d'emplois dans le cadre de la SRAPA en 2009-2010 5

Dépenses par région en 2009-2010 6

Programme de transfert des allocations (PTA) 7
Contexte 7

Budget national du PTA 7

RÉGION DU PACIFIQUE 11

Nombre d'ententes 11

Emploi 12

Accès à la pêche commerciale 12

Projets principaux 13
Installation de dénombrement du saumon de la rivière Kitwanga 13

RÉGION CENTRE ET ARCTIQUE 17

Subventions et contributions 17

Fonctionnement et entretien 17

Objectifs des projets de cogestion des pêches de 2009-2010 18

Descriptions des projets 18
Entente de S et C avec les Premières nations Deh Cho 19
Entente de S et C avec le gouvernement du territoire Akaitcho 21
Première nation Deninu Kue, Fort Resolution 22
Bande Lutsel K'e Dene, Lutsel K'e 23
Première nation Katlodeeche, réserve de Hay River 24
Conseil des Métis de Hay River, Hay River 25
Comité consultatif du Grand lac des Esclaves (GSLAC) 25

Première nation des Dénés Yellowknives 26

RÉGION DU QUÉBEC 28

Sud du Québec 28
Ententes sur les pêches 28

Bandes visées par l'arrêt *Marshall* 28

Nord du Québec 28

Formations des pêcheurs innus 29

Emploi 29

Accès à la pêche commerciale 30

Principal projet 30
Projet de surveillance des smolts par la communauté de Listuguj 30

RÉGION DES MARITIMES 34

Nombre d'ententes et d'emplois 34

Accès à la pêche commerciale 34

Principaux projets 34
Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly 34

RÉGION DU GOLFE 40

Nombre d'ententes et d'emplois 40

Accès à la pêche commerciale 41
New Brunswick Aboriginal Peoples Council 41
Native Council of Prince Edward Island 41

Principaux projets 41
Première nation Eel Ground 41

RÉGION DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR 45

Emploi 45

Accès à la pêche commerciale 46

Principaux projets 46
Conservation du fondule barré -- Gardes-pêche autochtones de la Fédération des Indiens de Terre-Neuve 46

QUESTIONS IMPORTANTES POUR LA SAISON 2009-2010 49

Plan stratégique pour la participation des Autochtones au Programme des espèces aquatiques en péril..... 49

Objectifs..... 50
Objectif n° 1 50
Objectif n° 2 51

Stratégies..... 51
Stratégie n° 1 51
Stratégie n° 2 52
Stratégie n° 3 52

REMARQUE :

L'information contenue dans ce rapport est réputée exacte, mais n'est pas confirmée. Toute erreur ou omission est involontaire.

Aperçu général de la Stratégie relative aux pêches autochtones

La Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA) est un programme qui assure une gestion efficace des pêches autochtones en conformité avec la décision *Sparrow*. Dans cet arrêt phare, la Cour suprême du Canada a notamment tranché que lorsqu'un groupe autochtone établit avoir le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR), ce droit a préséance sur toute autre utilisation de la ressource, sous réserve des considérations relatives à la conservation.

Conformément à des ententes négociées d'une durée limitée, les groupes autochtones participent à la gestion des pêches et bénéficient d'allocations de pêche ainsi que de possibilités de développement économique. Le programme s'applique là où le ministère des Pêches et des Océans (MPO) gère la pêche et là où les revendications territoriales n'ont pas encore été réglées.

Ententes découlant de la SRAPA

Les ententes conclues dans le cadre de la SRAPA ne doivent pas porter atteinte à la position de l'une ou l'autre partie sur les droits des peuples autochtones. Ces ententes prévoient des allocations pour le poisson pouvant être pêché par le groupe autochtone en vertu d'un permis de pêche communautaire. Les allocations sont déterminées après consultation du groupe quant à ses besoins à des fins alimentaires, sociales et rituelles. On y précise les conditions à inclure dans les permis de pêche communautaire telles que les quantités, les périodes de pêche, les engins à utiliser et les modes de collecte de données. On peut également y mentionner d'autres arrangements pour la cogestion de la pêche autochtone par ce groupe et par le MPO, comme l'évaluation des stocks de même que les projets de valorisation du poisson et de gestion de l'habitat. La pêche commerciale et le développement économique peuvent également être négociés dans le cadre de l'entente.

Plans de pêche

Les plans de pêche, qui constituent un volet ou une annexe d'une entente conclue dans le cadre de la SRAPA, stipulent les niveaux de pêche (en chiffres) négociés et convenus à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

On y établit les pouvoirs en matière de pêche et les contrôles exercés à cet égard par les membres désignés de la communauté. Les allocations permettent d'établir les espèces et les quantités visées, les périodes de pêche et les engins à utiliser.

Permis communautaires

Les modalités de délivrance des permis aux groupes autochtones sont décrites dans le *Règlement sur les permis de pêche communautaire autochtone*. Ces permis renferment les conditions établissant les prises par espèce, par engin, par période et par secteur de pêche ainsi que la disposition des quantités pêchées. Les pêcheurs concernés et les exigences en matière de rapports sont également définis dans les permis. En règle générale, les conditions d'un permis communautaire découlent du plan de pêche inclus dans l'entente découlant de la SRAPA. Toutefois, lorsque le MPO ne peut conclure une entente avec une Première nation, un permis de pêche communautaire est délivré. Conformément au paragraphe 6(f) de la Politique sur la gestion de la pêche autochtone, les conditions doivent être restreintes et accorder des allocations fondées sur la dernière offre présentée par le MPO avant que les négociations ne prennent fin.

Les permis de pêche communautaire sont une façon de permettre aux communautés autochtones de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles conformément à leurs priorités, tout en intégrant la gestion des pêches autochtones à celle de toutes les autres pêches.

Des membres de la Première nation A-Tlegay récoltent du saumon à des fins alimentaires, sociales et rituelles durant l'été 2009.

Perspective nationale

En 2009-2010, la SRAPA a reçu un total de 35 121 400 $, composé des montants suivants.

- Une somme de 22 621 400 $ a été affectée aux dépenses de cogestion; de cette somme, 721 400 $ ont été versés pour les frais de fonctionnement et d'entretien (F et E), et 10 400 000 $ ont été affectés au Programme de transfert des allocations (PTA) (y compris 200 000 $ en F et E.
- Une somme de 2 100 000 $ a été transférée au début de l'exercice au Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) pour couvrir la portion des activités de la SRAPA désormais assujetties à certaines ententes du PAGRAO.
- Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a reçu 320 000 $ du budget de cogestion pour la mise en œuvre du traité des Nisga'a, 230 000 $ pour la mise en œuvre du traité de l'Association des Inuits du Labrador et 120 410 $ pour la mise en œuvre du Traité des Tsawwassen.
- La région du Golfe a versé 30 000 $ pour les frais de F et E afin de combler les 30 000 $ accordés aux programmes de subventions et de contributions (S et C) à partir des fonds pour éventualités de l'administration centrale (AC) dans le cadre d'un accord de contribution supplémentaire avec la communauté Esgenoopetitj.
- Un montant de 78 962 $ a été déplacé de façon permanente de l'AC vers la région du Pacifique pour combler un manque à gagner de l'entente du Conseil tribal Nuu-chah-nulth conclue dans le cadre de la SRAPA.

- Un montant de 367 000 $ a été transféré du PAGRAO à la SRAPA, puis transféré à la région du Pacifique.
- Une somme de 431 000 $ a été déplacée de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) vers la SRAPA car elle était excédentaire aux besoins de l'IPCIP cette année.
- Un montant de 150 000 $ de F et E a été fourni à la Direction de la conservation et de la protection aux fins du Programme de formation des gardes-pêche.
- Toutes ces opérations ont entraîné un budget final de 33 107 950 $ pour la SRAPA.
- Certains montants des fonds de la cogestion et du PTA ont été déplacés au cours de l'année, ce qui entraîne des dépenses totales de 21 858 402 $ en S et C pour la cogestion et de 10 340 588,13 $ pour le PTA.
- Un montant de 752 890 $ a été dépensé en F et E.
- Des montants de 45 510 $ en F et E et de 107 559,87 $ en S et C pour le PTA restaient inutilisés à la fin de l'exercice.

Dans le cadre de la SRAPA, 194 ententes et modifications ont été conclues avec 231 groupes autochtones de la Colombie-Britannique (C.-B.), du Yukon, du Québec, des Territoires du Nord-Ouest et du Canada atlantique. Certaines des Premières nations visées sont financées conformément à une entente établie avec un groupe de coordination tels un conseil tribal, une régie de bassin hydrographique ou un conseil autochtone.

Groupes signataires d'une entente SRAPA

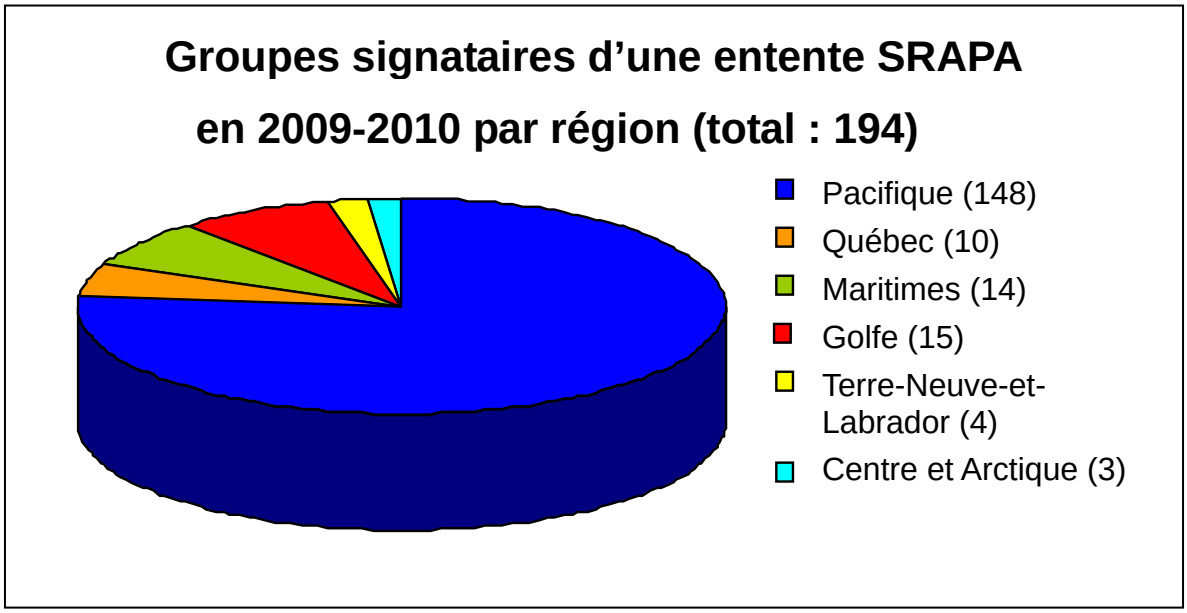

Ces ententes ont permis la création de 1 321 emplois saisonniers dans des secteurs comme la transformation et les activités de contrôle et de mise en valeur des ressources. Ainsi, parmi l'ensemble des personnes qui ont obtenu un emploi grâce à la SRAPA, 185 sont des gardes-pêche autochtones qui ont été formés par le MPO et embauchés par le groupe autochtone. Les 1 136 emplois restants ont été créés à l'échelle nationale dans le secteur de la gestion des pêches (restauration de l'habitat, évaluation des stocks, mise en valeur des pêches, etc.) ainsi que dans les secteurs de la consultation et du développement économique.

Nombre d'emplois dans le cadre de la SRAPA en 2009-2010

Région	Gardes-pêche	Autres	Total
Pacifique	62	672	734
Centre et Arctique	0	20	20
Québec	30	274	304
Maritimes	23	93	116
Golfe	41	61	102
Terre-Neuve-et-Labrador	29	16	45
Total	185	1 136	1 321

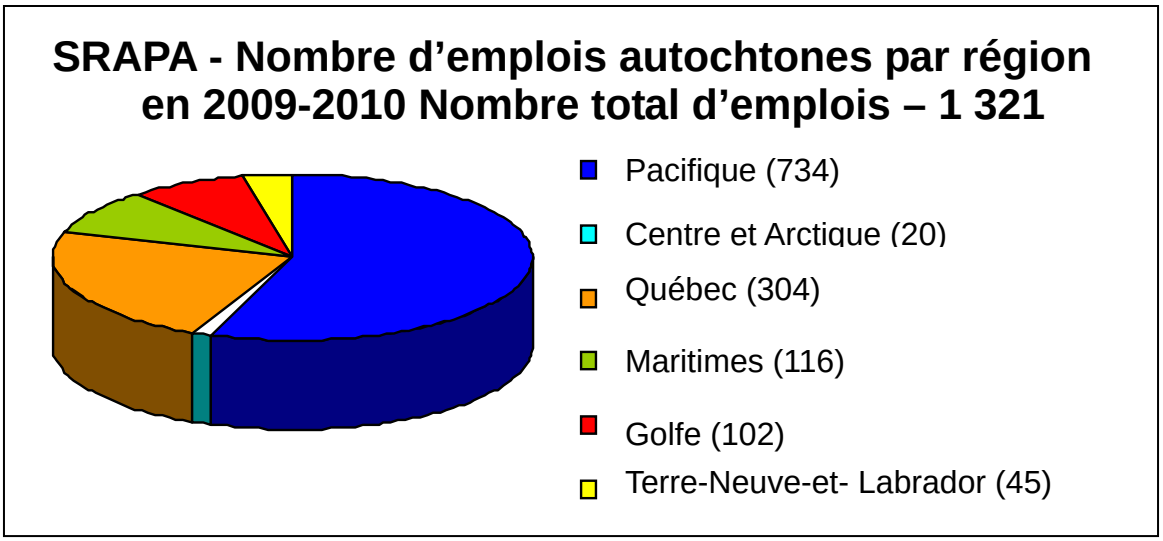

Dépenses par région en 2009-2010

Région	Cogestion S et C	Cogestion F et E	PTA	Dépenses totales
Pacifique	**14 314 252 $**	**300 000 $**	**5 368 488 $**	**19 982 740 $**
Centre et Arctique	**299 000 $**	**218 690 $**	**0 $**	**517 690 $**
Québec	**990 000 $**	**200 000 $**	**3 150 000 $**	**4 340 000 $**
Maritimes	**2 446 500 $**	**0 $**	**150 000 $**	**2 596 500 $**
Golfe	**3 143 650 $**	**25 000 $**	**200 000 $**	**3 368 650 $**
Terre-Neuve-et-Labrador	**665 000 $**	**0 $**	**1 472 100 $**	**2 137 100 $**
AC de la SRAPA	**0 $**	**9 200 $**	**0 $**	**9 200 $**
Dépenses totales	**21 858 402 $**	**752 890 $**	**10 340 588 $**	**32 951 880 $**
Budget total	**33 107 950 $**		**Inutilisé**	**156 069,87 $**

Programme de transfert des allocations (PTA)

Contexte

En 1994, la SRAPA a été modifiée pour inclure le PTA. Ce programme aide les groupes autochtones à devenir autosuffisants en favorisant leur participation à la pêche commerciale. Le programme facilite le retrait volontaire des permis de pêche commerciale et la délivrance de nouveaux permis aux organisations autochtones admissibles de manière à ne pas intensifier la pression actuelle sur la ressource. À la suite des changements apportés en 1998, du financement peut aussi être accordé pour l'achat de matériel tel que des bateaux ou des engins nécessaires aux groupes autochtones pour exploiter ces permis. La priorité est accordée aux organisations autochtones ayant conclu une entente de pêche avec le MPO dans le cadre de la SRAPA. Le but est de stimuler le développement économique des communautés autochtones et de développer leur savoir-faire dans le domaine de la pêche.

Budget national du PTA

Comme il l'a été mentionné auparavant, le PTA a reçu 10 340 590 $ en 2009-2010. Soixante-trois permis de pêche ont été retirés et le Ministère a acheté ou contribué à l'achat de sept bateaux. De plus divers quotas, équipements et engins ont été retirés à l'échelle nationale.

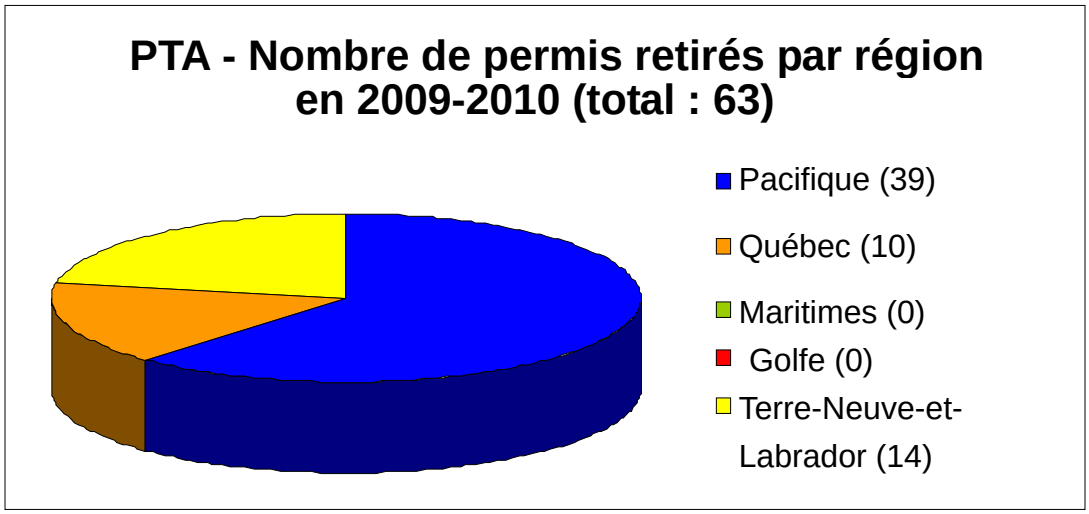

Des casiers à crabe sont chargés à bord du Shipek *(Pakua Shipu et Première nation Ekuanitshit) au Québec. Ce groupe pêche le crabe aux termes d'un permis obtenu par le biais du PTA.*

Des bouées marqueront le lieu de mouillage des casiers à crabe.

Des membres de l'équipage du Shipek *débarquent du crabe pêché aux termes du permis de pêche commerciale obtenu par le biais du PTA.*

Les résultats….de magnifiques prises de crabe triées à bord et prêtes à être mises en marché!

Région du Pacifique

Le budget principal de la région du Pacifique pour 2009-2010 s'est établi à 19 885 962 $, y compris un montant de 13 885 962 $ pour la cogestion et un autre montant de 5 900 000 $ pour le PTA. Ces montants comprennent 100 000 $ pour les frais de F et E liés à la cogestion et 200 000 $ pour les frais de F et E du PTA.

La somme de 331 510 $ en fonds de S et C du PTA a été transférée à la région du Québec car elle était excédentaire aux besoins de la région du Pacifique. Le budget total révisé de S et C du PTA était de 5 368 490 $. Une somme de 5 368 488 $ a été investie dans le retrait de permis dans cette Région.

Quelque 367 050 $ ont été transférés du PAGRAO à la cogestion par la SRAPA des fonds de S et C dans la région du Pacifique et un montant complémentaire de 61 240 $ a été reçu de l'AC. Le budget total révisé pour la cogestion des frais de S et C se chiffrait donc à 14 314 252. Cette somme a été investie dans les ententes conclues avec des groupes autochtones dans cette région.

Le budget régional total révisé pour les frais de S et C s'élevait à 19 682 742 $ et pour les frais de F et E, à 300 000 $. Le budget pour les frais de F et E a été entièrement dépensé, alors qu'il restait 2 000 $ du budget pour les frais de S et C du PTA à la fin de l'année.

Nombre d'ententes

Les ententes suivantes ont été négociées en 2009-2010.

Ententes de pêche globales	55
Modifications aux ententes de pêche globales	48
Sous-entente sur l'accès aux pêches commerciales communautaires	1
Ententes sur les pêches	2
Entente-cadre	1
Ententes de financement de projet	32
Modifications aux ententes de financement de projet	18
Nombre total d'ententes	**157**

Emploi

En 2009-2010, environ 62 gardes-pêche autochtones ont été embauchés sur une base saisonnière. Six cent soixante-douze autres personnes ont occupé des emplois saisonniers dans le cadre d'autres projets financés par les ententes. Cette information est fondée sur les rapports définitifs reçus pour 2009-2010, ou sur des estimations préliminaires fournies par le groupe au début de l'exercice.

Accès à la pêche commerciale

Quarante permis de pêche commerciale ainsi que des quotas, des bateaux et des engins, ont été retirés en 2009-2010 dans le cadre du PTA dans la région du Pacifique. Trente-et-un permis ont été réattribués aux Premières nations et les autres seront alloués en vertu d'ententes futures dans le cadre de la SRAPA.

Les permis, les quotas et les bateaux ci-dessous ont été acquis dans le cadre du PTA en 2009-2010.

Permis	Valeur
Pêche du sébaste	131 313 $
Pêche du saumon aux filets maillants	62 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	50 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	58 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	60 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	45 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	59 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	58 500 $
Pêche du saumon aux filets maillants	60 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	60 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	60 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	50 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	40 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	49 372 $
Pêche du saumon aux filets maillants	49 372 $
Pêche du saumon aux filets maillants	30 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	45 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	45 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	49 999 $
Pêche du saumon aux filets maillants	49 999 $

Pêche du saumon aux filets maillants	49 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	49 000 $
Pêche du saumon aux filets maillants	45 000 $
Pêche du hareng aux filets maillants	52 000 $
Pêche du hareng aux filets maillants	55 000 $
Pêche du hareng aux filets maillants	50 000 $
Pêche du flétan et quota	900 912 $
Pêche du flétan et quota	93 226 $
Pêche du flétan et quota	849 000 $
Pêche du flétan et quota	145 256 $
Pêche du flétan et quota	65 265 $
Pêche du saumon aux filets maillants	48 774 $
Pêche de la crevette	550 000 $
Pêche du saumon aux lignes traînantes	69 000 $
Pêche du saumon aux lignes traînantes	70 000 $
Pêche du saumon à la senne	260 000 $
Pêche du saumon à la senne	169 500 $
Pêche du saumon à la senne	225 000 $
Pêche de la crevette au casier	510 000 $
Total	**5 368 488** $

Projets principaux

Installation de dénombrement du saumon de la rivière Kitwanga

La barrière de dénombrement de la rivière Kitwanga est surveillée de juillet à octobre chaque année grâce à l'appui financier fourni à la Gitanyow Huwilp Society par le biais de la SRAPA. La barrière est stratégiquement installée à l'embouchure de la rivière, près de son point de confluence avec la Skeena. Cet endroit a été choisi parce que le saumon en montaison fraye en amont de cet emplacement, ce qui permet leur dénombrement alors qu'il migre vers ses frayères.

Les saumons sont dénombrés du début juin à la fin octobre lorsqu'ils traversent l'un des compartiments de dénombrement de la barrière en aluminium. Ils sont visuellement identifiés et échantillonnés au besoin.

Des saumons entrent dans la rivière Kitwanga de juillet à octobre, mais ils y sont le plus abondants en août. Dans une bonne année, plus de 500 000 saumons du Pacifique sont dénombrés, le saumon rose constituant la plus grande partie des remontes. Le résultat est opération unique où les cinq espèces de saumon du Pacifique peuvent être observées en même temps dans leur milieu naturel.

Le dénombrement des saumons a montants et la collecte de données biologiques précises à cette installation a lieu depuis 2003. Ces renseignements donnent non seulement une idée de l'état de santé du saumon de la rivière Kitwanga mais ils servent aussi d'indice des remontes de saumons dans l'ensemble du réseau de la Skeena. En outre, pour sensibiliser davantage le public à l'importance de la conservation de cette ressource essentielle, la Gitanyow Fisheries Authority a offert au public, en 2009, des visites quotidiennes gratuites de cette installation de juillet à octobre.

La barrière de dénombrement de la rivière Kitwanga.

Un saumon quinnat franchit la barrière de dénombrement.

Saumon coho.

Saumon rouge.

Toutes les photos ont été gracieusement offertes par Mark Cleveland, biologiste, Gitanyow Fisheries Authority.

Région Centre et Arctique

Le budget annuel de la SRAPA en 2009-2010 dans la région Centre et Arctique était de 201 400 $ $ pour les frais de F et E et de 299 000 $ pour financer la cogestion sous forme de S et C. La plus grande partie du budget de la SRAPA (131 281 $) a été affectée à des projets de pêche communautaire autochtone. Une somme supplémentaire de 87 409 $ a été affectée à des consultations auprès des Premières nations, y compris le financement du Comité consultatif du Grand lac des Esclaves (Great Slave Lake Advisory Committee [GSLAC]). La région a reçu une somme supplémentaire de 17 290 $ pour les coûts de F et E provenant de l'AC. Le budget total se chiffrait donc à 517 690 $ pour cette région.

Des fonds destinés aux S et C (299 000 $) ont été attribués à trois organisations autochtones, soit les Premières nations du Deh Cho, le gouvernement du territoire Akaitcho et la Première nation des Dénés Yellowknives, en vertu d'ententes de contribution.

Subventions et contributions

Groupe	Entente de S et C	Budget
Premières nations du Deh Cho	Projets communautaires en vertu de la SRAPA	179 000 $
Gouvernement du territoire Akaitcho	Projets et formation en vertu de la SRAPA	100 000 $
Première nation des Dénés Yellowknives	Étude des connaissances traditionnelles sur la baie Yellowknife	20 000 $
	Total	**299 000 $**

Fonctionnement et entretien

F et E	Budget
Contrat – Enquête par interrogation des pêcheurs dans le bras Nord par les Dénés Yellowknife	30 474,33 $
Contrat – Étude indépendante de la pêche – Première nation Katlodeechee	37 510,00 $
Contrat – Étude indépendante de la pêche – Conseil des Métis de Hay River	7 744,59 $
Contrat – Enquête auprès des pêcheurs itinérants – Première nation Lutsel K'e	24 764,36 $
Contrat – Enquête auprès des pêcheurs à la ligne dans la rivière Little Buffalo – Première nation Deninu K'ue	12 304,60 $
Contrat – Crosscurrent Associates – Préparation de la proposition de la NMTNO au titre du PAGRAO	4 784,20 $

Services du Laboratoire sur la taïga (détermination de l'âge du poisson)	35 000,00 $
Frais de déplacement du personnel	6 102,87 $
Consultations/Cogestion (Comité consultatif du Grand lac des Esclaves)	18 678,54 $
Contrat pour examen du GSLAC	18 450,00 $
Soutien au programme (équipement, administration, etc.)	22 876,51 $
Total	**218 690,00 $**

Objectifs des projets de cogestion des pêches de 2009-2010

- Renforcer la capacité au sein de diverses organisations autochtones dans le secteur.
- Évaluer les stocks de poisson qui ont une importance pour les autochtones par des études sur les prises des pêcheurs à la ligne indépendants et les pêches communautaires, l'échantillonnage pour déterminer l'âge et la croissance ainsi que la mesure du taux de prise par unité d'effort.
- Mener des enquêtes dans les communautés pour recueillir de l'information sur les prises et des connaissances sur les stocks et les régimes de pêche.
- Solliciter la participation des communautés autochtones à la recherche de solutions aux problèmes liés à la gestion des pêches.
- Promouvoir les camps scientifiques ou culturels pour les jeunes et les projets d'information sur la conservation qui sensibilisent et informent les utilisateurs à l'égard des pratiques de gestion des pêches.

Descriptions des projets

Les projets financés en 2009-2010 dans le cadre de la SRAPA dans les Territoires du Nord-Ouest ont permis à des communautés d'accroître leur participation à la gestion des ressources. Le partenariat entre le PAGRAO et la SRAPA a été profitable à la gestion des pêches par la promotion de la cogestion entre des organisations autochtones et des organismes gouvernementaux. De plus, il a permis de favoriser le renforcement de la capacité au sein des organisations autochtones pour la gestion future de leurs ressources.

Entente de S et C avec les Premières nations Deh Cho

Le financement accordé en vertu d'une entente de contribution conclue avec les Premières nations Deh Cho a été utilisé en appui du Programme de recherche et de surveillance du bassin du fleuve Mackenzie par l'achat d'équipement en vue du renforcement des capacités des communautés Deh Cho du bassin du Mackenzie participant au PAGRAO.

Équipement acheté

- Un bateau en aluminium, en vue de l'accès aux sites de pêche estivale dans la région du territoire Deh Cho habitée par la Première nation Liidlii Kue (Lund, SSV 18, 2009; moteur Honda 2009, 50 cv, 4 temps; et remorque galvanisée EZ Loader).
- Un garage pour bateau, y compris une aire d'entreposage et de travail, pour la Première nation Pehdzeh, en vue de leur participation au PAGRAO.
- Une remorque fermé à essieux tandem de 10 pi x 20 pi pour l'entreposage de l'équipement et du matériel de projet des Premières nations Deh Cho et le transport dans les communautés.
- Du matériel d'échantillonnage et de mesure scientifiques pour chacune des communautés participantes.

Les Premières nations Deh Cho ont embauché le coordonnateur de la SRAPA pour les T.-N.-O. responsable des tâches dans les communautés Deh Cho, y compris les salaires et les avantages, les coûts de formation et les frais de déplacement, et un étudiant d'été de niveau postsecondaire responsable des tâches liées à la formation et aux projets de la SRAPA et du PAGRAO dans les communautés Deh Cho et Akaitcho, y compris les salaires et les avantages, les coûts de formation et les frais de déplacement.

Les Premières nations Deh Cho ont aussi administré les projets communautaires de la SRAPA suivants :

- Le Conseil déné Deh Gah Gotie a obtenu un contrat de surveillance de la pêche à la ligne, qui comprenait la collecte et l'enregistrement d'information sur les prises auprès des pêcheurs aux lieux de traverse du fleuve Mackenzie par les routes d'hiver ainsi qu'auprès des pêcheurs aussi bien récréatifs qu'autochtones sur la rivière Horn.
- La bande des Dénés de Sambaa K'e a obtenu un contrat de surveillance de la pêche récréative et de la pêche de subsistance au lac Trout par le contrôle et l'enregistrement des prises auprès des pêcheurs itinérants, des clients de pourvoiries et des groupes de pêcheurs locaux.

Pêcheurs itinérants – Sambaa K'e.

Travailleur des pêches communautaires – Conseil déné Deh Gah Gotie (Joe Lacorne).

Entente de S et C avec le gouvernement du territoire Akaitcho

Les fonds provenant de la SRAPA ont été utilisés pour financer l'élaboration d'un programme aquatique local et l'embauche de coordonnateurs aquatiques autochtones en vue d'accroître la capacité des programmes locaux de recherche et de surveillance.

Ces fonds ont aussi servi à accroître le niveau de participation des jeunes et des aînés au programme en cours. Un camp régional, comprenant un programme de camp forestier incorporant le savoir écologique traditionnel et les approches scientifiques occidentales, a été organisé pour les jeunes dans le but de les préparer à l'intendance future.

Coordonnateurs des travaux aquatiques de la Première nation Akaitcho, personnel du PAGRAO et du MPO.

Première nation Deninu Kue, Fort Resolution

La bande a obtenu un contrat pour l'embauche d'un membre de la communauté afin de procéder à l'enquête sur les pêcheurs de la rivière Little Buffalo, qui visait à recueillir de l'information sur la pêche récréative en raison des inquiétudes suscitées par la baisse des stocks de doré jaune et de brochet. Un autre contrat a été accordé à la Première nation Deninu Kue pour l'embauche de deux membres de la bande afin de recueillir de l'information sur la pêche récréative dans le bras Est du Grand lac des Esclaves.

Surveillant des pêches communautaires – Deninu Kue (Ramona Forty).

Bande Lutsel K'e Dene, Lutsel K'e

La bande Lutsel K'e Dene et le MPO ont développé un programme de surveillance pour recueillir des données, aux fins de gestion de la pêche, sur les pêcheurs récréatifs itinérants qui fréquentent le bras Est du Grand lac des Esclaves. Lutsel K'e est une petite communauté dénée du bras Est du Grand lac des Esclaves composée en majorité d'Autochtones. Les stocks de poissons qui se trouvent dans ces eaux sont importants pour les Dénés de la communauté pour leur subsistance et l'alimentation de leurs équipes de chiens. Ces stocks, en particulier le stock de touladi, sont importants également pour les pourvoiries locales et les pêcheurs récréatifs.

Surveillants de la pêche communautaire – Patrouille du bras Est– Lutsel k'e.

Première nation Katlodeeche, réserve de Hay River

La pêche de subsistance et la pêche commerciale sont pratiquées depuis très longtemps dans le Grand lac des Esclaves. Le récent déclin des activités de pêche et la mise en œuvre du Cadre pour la pêche durable ont posé plusieurs défis pour ce qui est de la capacité d'établir l'état de santé et l'abondance du poisson. Le corégone, une espèce considérée comme étant durable, est abondant dans le lac, mais aucune donnée n'est disponible pour fixer des limites justifiées des prises. La population d'inconnu de la rivière Buffalo est importante pour les Premières nations et l'écosystème du Grand lac des Esclaves. La surveillance continue et étendue a révélé que ce stock peut être dans un état critique selon le récent modèle de l'approche de précaution du MPO. Une surveillance continue et une évaluation sont requises. Cette étude indépendante de la pêche a été conçue de sorte à y incorporer tous les domaines d'intérêt et à y faire participer les principaux groupes d'usagers.

Étude indépendante de la pêche dans le Grand lac des Esclaves – Première nation Katlodeechee et Conseil des Métis de Hay River.

Conseil des Métis de Hay River, Hay River

Aux fins de l'étude indépendante de la pêche mentionnée ci-dessus, un contrat a été accordé au Conseil des Métis de Hay River pour aider à l'exécution du projet. Deux travailleurs ont reçu une formation en mouillage et relevage de filets maillants et l'échantillonnage des prises.

Comité consultatif du Grand lac des Esclaves (GSLAC)

Les ressources halieutiques du Grand lac des Esclaves sont partagées entre les pêches autochtone, commerciale et récréative. Au moins six communautés autochtones pêchent dans ce lac à des fins de subsistance et plus de 90 p. 100 des travailleurs de la pêche commerciale dans ce lac sont d'origine autochtone. Cependant, un bon nombre d'entre eux peuvent ne pas être associés aux revendications en cours de négociation dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le GSLAC formule des recommandations au MPO à propos de l'état et de la conservation des stocks de poissons ainsi que de la gestion des pêches dans le Grand lac des Esclaves. Les membres votants représentent les Premières nations Dénés et Métis qui exploitent le lac, de même que les secteurs d'activités de la pêche récréative et commerciale. Les membres sans droit de vote représentent le MPO, le gouvernement des T.-N.-O. et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). Des réunions ont lieu deux fois par année, au printemps et à l'automne.

Première nation des Dénés Yellowknives

L'état du stock d'inconnu de la rivière et de la baie Yellowknife est de grande importance pour les membres de la Première nation des Dénés Yellowknives. Une entente de contribution a été financée pour mener des travaux exploratoires sur le stock cet hiver, y compris des recherches sur le savoir traditionnel et des travaux scientifiques. De plus, la Première nation et le MPO ont développé un programme de surveillance pour recueillir des données sur les pêcheurs itinérants œuvrant dans le bras Nord du Grand lac des Esclaves aux fins de gestion de la pêche. Les stocks de poissons qui se trouvent dans ce bras sont importants pour les Dénés de la communauté pour leur subsistance et l'alimentation de leurs équipes de chiens. Ces stocks, en particulier les stocks de touladi et de grand brochet, sont importants également pour les pourvoiries locales et les pêcheurs récréatifs.

Camp sur le savoir traditionnel réunissant des aînés et des jeunes de la Première nation des Dénés Yellowknifes.

Des aînés de la Première nation des Dénés Yellowknifes parlent des importantes espèces de poissons trouvées dans la baie Yellowknife.

Région du Québec

La région du Québec disposait en 2009-2010 d'un budget annuel de 3 240 000 $ pour la SRAPA, dont 200 000 $ en F et E. Une somme de 331 510 $ des fonds du PTA a été transférée de la région du Pacifique à la région du Québec. Un montant supplémentaire de 668 490 $ a été reçu du fonds pour éventualités de l'administration centrale et une autre somme supplémentaire de 100 000 $ en S et C pour la cogestion a été reçu de ce même fonds. L'ensemble de ces éléments a porté le budget régional final à 4 340 000 $. De ce total, un montant de 990 000 $ a été affecté à des ententes de cogestion, tandis qu'une somme de 3 150 000 $ l'était au retrait d'entreprises de pêche dans le cadre du PTA. Les contrats de formation de groupes autochtones ont coûté 200 000 $.

Sud du Québec

Ententes sur les pêches

En 2009-2010, sept groupes innus et fusions de groupes ont signé six ententes dans le cadre de la SRAPA et quatre modifications d'entente. Deux communautés, Ekuanishit et Pakua Shipu, ont signé une entente conjointe.

Des fonds ont à nouveau été affectés cette année à l'embauche de coordonnateurs des pêches ainsi qu'à la formation théorique et pratique (diplôme d'études professionnelles en pêche). Une partie importante du budget a été attribuée au PTA pour l'achat d'entreprises de pêche. Six communautés ont financé l'embauche d'un consultant pour les aider à regrouper ou restructurer leurs entreprises de pêche.

Bandes visées par l'arrêt *Marshall*

Les quatre communautés micmaques et malécites de la Gaspésie reçoivent des fonds de la SRAPA seulement pour la cogestion. La communauté de Listuguj reçoit davantage de fonds en raison de sa participation à la gestion de la rivière Restigouche. Il convient de souligner que cette rivière est gérée conjointement par la région du Québec et la région du Golfe.

Nord du Québec

L'administration régionale Kativik, qui représente 14 villages du Nord, est maintenant entièrement financée par le PAGRAO.

Formations des pêcheurs innus

Le programme de formation des pêcheurs innus est toujours en vigueur. Réparti sur plusieurs années, le programme de 1 400 heures permet aux participants, jeunes et adultes, d'acquérir une formation de pêche qui est reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec. Une vaste gamme de cours est offerte pour répondre à divers intérêts, y compris la mécanique de moteurs marins, le travail général de pont, le brevet de capitaine ainsi que la gestion et la planification des pêches. Les étudiants qui réussissent le programme reçoivent un diplôme d'études professionnelles en pêche. En 2009-2010, 74 Autochtones ont reçu un total de 290 heures de formation, réparties comme suit :

Programme	Nombre d'heures de cours	Nombre de participants
Fonctions d'urgence en mer n° 1	24	8
Fonctions d'urgence en mer n° 2	26	8
Secourisme en mer – Sauvetage (deux groupes)	18	8
Secourisme avancé en mer	18	8
Certificat restreint d'opérateur – commercial en mer (trois groupes)	24	8
Réparation d'engins de pêche et manutention du poisson (deux groupes)	90	13
Travail d'atelier (travail des métaux et du bois de base)	60	8
Entreposage hivernal et préparation d'un bateau	30	13
Total	**290**	**74**

La formation a lieu dans une école d'Uashat à Sept-Îles. Le coût est assumé par le MPO et les cours sont donnés par des représentants du programme communautaire du saumon à Grande-Rivière et à Sept-Îles. L'agence Mamu Innu Kaikusseht est responsable de l'organisation de la formation.

Emploi

En 2009-2010, 274 membres des communautés innues ont travaillé à la pêche ou à des tâches liées à la pêche ou de nature administrative. De plus, 30 gardes-pêche autochtones ont été embauchés. Ces chiffres ne comprennent pas les nombreux emplois indirects qui ont été créés sur la Côte-Nord par le biais de la SRAPA.

Accès à la pêche commerciale

La région du Québec a acheté les entreprises de pêche suivantes en 2009-2010 ou a participé à leur achat dans le cadre du PTA.

Communauté	Engin de pêche	Acquisition de permis	Acquisition de bateaux	Coût total de l'entreprise
Shipek (Pakua Shipu et Ekuanitshit	Oui	Crabe, hareng, poisson de fond, maquereau, appât	Oui	1 525 000 $
Unamen Shipu	Oui	Crabe, hareng, poisson de fond, maquereau, appât	Oui	1 625 000 $
			Total	**3 150 000 $**

Des membres du groupe Shipek partent pêcher le crabe en vertu de leur permis acquis dans le cadre du PTA.

Principal projet

Projet de surveillance des smolts par la communauté de Listuguj

La communauté de Listuguj, l'une des plus grandes communautés micmaques de la côte Est, fait partie de la nation mi'kmaque. Elle est située à la frontière du Québec et du Nouveau-Brunswick, directement en face de Campbellton (N.-B.), sur la rivière Restigouche, dans le district tribal de Gespe'gewa'gi. Cette communauté est l'une des trois communautés micmaques établies au Québec et est membre de l'Assemblée Mi'gmawei Mawiomi.

La Première nation Listuguj est signataire d'un protocole d'entente sur le bassin de la rivière Restigouche entre le MPO et les provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec et est membre du Conseil de gestion du bassin de la rivière Restigouche. Ce Conseil représente les intervenants (c.-à-d. les groupes autochtones locaux, les pêcheurs récréatifs, les principales industries installées dans le bassin versant et plusieurs municipalités) des côtés néo-brunswickois et québécois du réseau fluvial. La gestion efficace de cette ressource en saumon interprovinciale requiert la participation des intérêts collectifs des deux provinces.

La gestion efficace et la conservation des stocks de saumon atlantique sauvage reposent sur de bons avis scientifiques. À cette fin, et cela depuis plusieurs années, la Première nation Listuguj utilise des fonds obtenus au titre de la SRAPA pour mettre en service deux tourniquets à smolts dans la partie inférieure de l'axe de la rivière Restigouche. Le projet emploie huit techniciens en biologie saisonniers.

Le projet de surveillance des smolts par la communauté de Listuguj constitue un élément d'un projet multipartite de grande envergure à l'échelle du réseau fluvial, comportant la surveillance des smolts dans deux importants tributaires et l'axe de la rivière Restigouche. Les provinces du Nouveau-Brunswick et du Québec, le gouvernement fédéral (MPO) et des propriétaires de terres privées sont les partenaires de cette initiative.

Les tourniquets à smolts sont vérifiés deux fois par jour. Les smolts sont mesurés avec soin, une seule écaille est prélevée sur chaque individu, puis ils sont remis à l'eau pour poursuivre leur migration. Les tourniquets permettent d'obtenir des données détaillées sur la production de smolts du saumon atlantique, les conditions environnementales, l'époque de la montaison et les caractéristiques biologiques des smolts dans le réseau de la rivière Restigouche Les données recueillies grâce aux deux tourniquets sont incorporés dans un document de recherche du MPO publié par le Secrétariat canadien de consultation scientifique.

La Première nation Listuguj joue un rôle de chef de file dans la gestion de l'importante ressource qu'est le saumon atlantique, une ressource qui a connu des déclins dans presque toutes les régions du Canada atlantique dans les dernières années. L'attente est que, grâce à la gestion efficace continue et de bonnes données scientifiques, comme celles issues de ces deux tourniquets à smolts, cette ressource se reconstituera jusqu'à ses niveaux historiques et continuera à jouer un rôle important dans la vie des générations futures.

Transport de l'unité vers l'amont.

Unité installée sur la rive nord.

Unité installée sur la rive sud.

Étiquetage du saumon.

Région des Maritimes

Le budget de fonctionnement initial dans le cadre de la SRAPA pour la région des Maritimes en 2009-2010 s'établissait à 2 421 500 $. Un montant supplémentaire de 175 000 $ en fonds de cogestion a été reçu des fonds pour éventualités de l'administration centrale. Ceci a entraîné un budget final de 2 596 500 $ pour la région. Un montant de 150 000 $ a été consacré au PTA pour le Native Council of Nova Scotia (NCNS) et le solde de 2 446 500 $ a été affecté à des ententes de contribution avec des groupes autochtones.

Nombre d'ententes et d'emplois

Des ententes dans le cadre de la SRAPA ont été signées en 2009-2010 avec le NCNS et 13 Premières nations de la région des Maritimes. Quatre modifications d'entente ont aussi été signées. Selon ces 14 ententes, 23 gardes-pêche autochtones ont été embauchés, 8 travailleurs autochtones à temps partiel et 15 autres à temps plein, et quelque 93 travailleurs autochtones ont été employés, dont 9 à temps plein et 84 à temps partiel, à d'autres projets, pour un total de 116 personnes employées sur une base saisonnière ou à temps plein.

Accès à la pêche commerciale

Le budget du PTA pour la région des Maritimes en 2009-2010 se chiffrait à 150 000 $. La totalité des fonds a été affectée au NCNS et répartie de la façon suivante :

Article	Coût total	Contribution du PTA
Vivier à homard	350 000 $	150 000 $
Total		**150 000 $**

Principaux projets

Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly

Le Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly est un programme de conservation piloté par la Première nation de Fort Folly qui vise à encourager la participation des Autochtones aux évaluations de l'état de santé de l'écosystème et au rétablissement d'espèces traditionnellement importantes et de leur habitat. Ce programme découle de projets de restauration de cours d'eau, parrainés par la SRAPA et exécutés au niveau local à partir des années 1990.

Aujourd'hui, le Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly a évolué en un partenaire de longue date de divers ministères et organisations non gouvernementales dans des initiatives de rétablissement d'espèces en péril. L'appui et le parrainage de la SRAPA demeurent essentiels à ce programme.

La contribution de la SRAPA pour 2009-2010 était à nouveau essentielle pour ce qui était d'assurer le maintien de la capacité de la Première nation de Fort Folly de participer à des initiatives visant des espèces en péril, exécutées dans le cadre d'activités du Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly. Ces fonds lui ont permis de continuer à participer au Programme de rétablissement du saumon atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy et à des études sur l'état du stock d'anguille d'Amérique dans la région. La Première nation a aussi acheté de l'équipement important pour le Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly, ce qui a accru sa capacité de participer à des initiatives visant des espèces en péril et assuré que le personnel disposait de l'équipement nécessaire pour effectuer le travail de façon professionnelle et sans danger.

L'élément Programme de rétablissement du saumon atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy du Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly pour 2009-2010 a été exécuté dans trois rivières repères du Nouveau-Brunswick, soit les rivières Big Salmon, Point Wolfe et Upper Salmon. Ces mesures ont été menées principalement en partenariat avec le MPO par le biais de sa Division de l'écologie des populations et l'Agence Parcs Canada (parc national Fundy). Les travaux financés par le biais de la SRAPA sont essentiels pour la surveillance des populations restantes de saumon atlantique de l'intérieur de la baie de Fundy, alors que l'équipe de rétablissement étudie les multiples facteurs limitant le rétablissement de l'espèce. En 2009, les intervenants du Programme de restauration de l'habitat de Fort Folly ont participé, en partenariat avec le MPO, à l'exécution d'importantes mesures de rétablissement dans le bassin de la rivière Big Salmon, y compris un projet de dénombrement des saumons adultes.

Dénombrement des saumons adultes dans la rivière Big Salmon en 2009

Un total de 21 saumons adultes ont été dénombrés dans 22 fosses le 5 août 2009, et 10 autres aux mêmes endroits le 3 septembre suivant. Le relevé à la senne qui devait être effectué le 4 septembre a été reporté en raison du niveau élevé de l'eau. Par la suite, au cours de cinq jours de pêche à la senne et d'échantillonnage à des fins d'analyse biologique effectués entre le 8 septembre et le 20 octobre[h], cinq adultes ont été capturés. Puis le 21 octobre, sept adultes ont été dénombrés lors de relevés en apnée d'un tronçon de 12 km de la rivière. Ce relevé en apnée a été effectué plus tard que d'habitude en raison du niveau élevé de l'eau au début octobre (décalage de deux semaines). Un taux d'observation historique (0,571, de Gibson et coll., 2004) a été appliqué aux 21 individus observés le 5 août, ce qui a donné une estimation d'une remonte de 37 saumons en 2009.

Des relevés des remontes de saumons adultes dans la rivière Big Salmon sont effectués depuis l'an 2000. La figure 1 est une comparaison du nombre d'adultes observé chaque année entre 2000 et 2008. Les petits saumons (madeleineaux) et les grands saumons (pluribermarins) y sont différenciés.

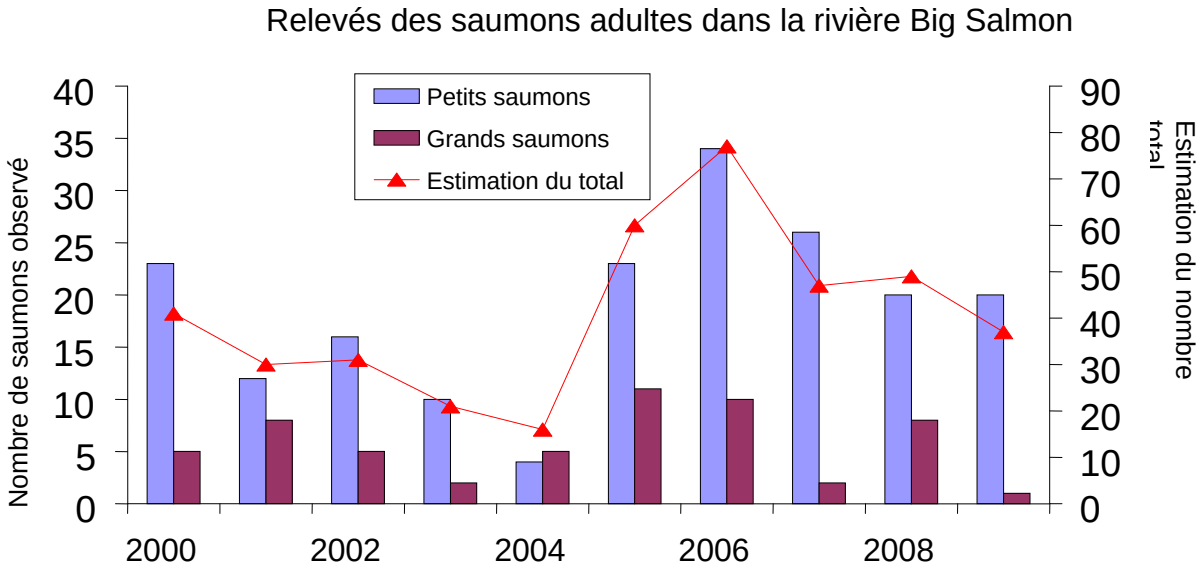

Figure 1. Comparaison du nombre de saumons adultes observé chaque année entre 2000 et 2008. Reproduction du graphique autorisée par l'auteur (Jones, 2009).

Le nombre total de saumons adultes observé en 2009 se chiffrait à 37. Cette estimation est la plus faible depuis 2004, mais il est probable qu'elle soit une sous-estimation car elle repose sur le dénombrement du 5 août. Les estimations annuelles vont de 20 à 80 adultes. Des échantillons ont été prélevés sur 10 individus (cinq + cinq autres munis d'une étiquette détachable) seulement en 2009. En comparaison, des échantillons avaient été prélevés sur 23, 20, 16 et 25 adultes respectivement dans les années précédentes.

Échantillonnage des adultes a montants de 2005 à 2008

Des échantillons ont été prélevés sur un total de 84 adultes de 2005 à 2008. L'analyse des écailles a révélé ce qui suit : 73 étaient des unibermarins vierges, dont 52 % étaient des femelles; un était un dibermarin vierge (femelle); et huit étaient des saumons à pontes antérieures qui avaient frayé au départ au stade d'unibermarin (des femelles à 88 %). Une analyse génétique de 62 individus a été effectuée, et elle a révélé ce qui suit : huit étaient issus de lâchers d'alevins non alimentés provenant de la banque de gènes vivants (BGV); un était issu de lâchers de tacons de la BGV en automne; 11, qui portaient l'allèle 247, étaient potentiellement des individus égarés provenant de la rivière Saint-Jean; et les autres 42 étaient probablement issus d'adultes sauvages de l'iBF.

Travaux cités

Gibson, G., Riley-Berger, R., Harshman, L., Kopp, A., Vacha, S., Nuzhdin, S., et Wayne, M. 2004. Extensive sex-specific nonadditivity of gene expression in *Drosophila melanogaster*. Genetics 167: 1791–1799.

Jones, R. 2009. Brief summary of the Atlantic salmon monitoring activities on Big Salmon River in 2009. Réunion de l'équipe de rétablissement du saumon atlantique de l'iBF, Amherst (N.-É.), automne 2009.

Seine posée dans la rivière Big Salmon. Photo gracieusement fournie par Tim Robinson, membre de l'équipe de restauration de l'habitat de Fort Folly.

Équipe de restauration de l'habitat de Fort Folly.

Région du Golfe

La SRAPA dans la région du Golfe disposait, pour l'exercice 2009-2010, d'un budget de fonctionnement initial de 3 190 650 $. Un montant supplémentaire de 153 000 $ en S et C pour la cogestion a été obtenu des fonds pour éventualités de l'AC. En échange pour une partie de ce financement supplémentaire, la région du Golfe a fourni à l'AC 30 000 $ en fonds de F Et E provenant de son budget de fonctionnement. Le budget total révisé de la SRAPA se chiffrait donc à 3 368 650 $. Un montant de 200 000 $ a été versé aux deux conseils dans le cadre du PTA et une somme de 3 143 650 $ a été affectée à des ententes de cogestion avec les deux conseils et les 12 autres Premières nations.

Une somme de 225 000 $ a été versée au Native Council of Prince Edward Island (NCPEI), dont 150 000 $ ont été affectés à des projets de cogestion et 75 000 $ à l'accès à la pêche commerciale pour ce groupe.

Une somme de 260 300 $ a été versée au New Brunswick Aboriginal Peoples Council (NBAPC). De cette somme, 135 300 $ ont été consacrés à des projets de cogestion et 125 000 $ à l'accès à la pêche commerciale pour ce groupe.

Le solde, soit 2 658 350 $, a été affecté à des ententes de cogestion conclues avec 13 Premières nations.

Nombre d'ententes et d'emplois

Des ententes dans le cadre de la SRAPA ont été signées en 2009-2010 avec le NCPEI et le NBAPC. De plus, 15 ententes ont été signées avec les 13 Premières nations de la région du Golfe, ainsi que six modifications d'entente. Selon ces ententes, 41 gardes-pêche autochtones ont occupé un emploi saisonnier et environ et quelque 61 autres Autochtones ont occupé des postes saisonniers dans d'autres projets.

Accès à la pêche commerciale

New Brunswick Aboriginal Peoples Council

Bateau (*Lorraine & Victor*)	45 000,00 $
Modernisation du bateau	37 914,00 $
Fournitures (cordage, peinture, filins, etc.)	2 009,58 $
Casiers à homard	2 177,61 $
Filets	10 224,00 $
Modernisation du *Kings' Catch*	25 701,05 $
Modernisation du *P'tite Chloe*	1 973,76 $
Total	**125 000,00 $**

Native Council of Prince Edward Island

Chaland à moules et moteur	35 000,00 $
Fournitures et casiers à homard	29 305,16 $
Modernisation du *Megan Mary*	10 694,84 $
Total	**75 000,00 $**

Total global du PTA : 200 000 $

Principaux projets

Première nation Eel Ground

En 2009-2010, la Première nation Eel Ground a embauché un de ses membres pour mener des recherches et recueillir de l'information sur la pêche à des fins alimentaires, ainsi que préparer un bulletin pour diffusion dans la communauté. Elle a rencontré les membres de la communauté dans le but de connaître leurs commentaires au sujet de la SRAPA, ainsi que d'établir ce qu'ils en savaient et comment améliorer la SRAPA et la pêche à des fins alimentaires. En outre, cette saison, elle a participé à l'exécution de ce dernier programme, qui a débuté le 11 mai 2009 et a pris fin le 2 août suivant.

La Première nation Eel Ground a aussi embauché, pour une période allant jusqu'à 18 semaines, un superviseur et cinq gardes-pêche pour mener des activités d'application de la loi. L'application du *Règlement sur les pêches*, la collecte de données, l'inspection des engins de pêche, la promotion de la conservation du poisson et la prestation de renseignements sur les prises au MPO comptaient parmi les tâches des gardes-pêche. Ceux-ci ont aussi patrouillé les bras nord-ouest et sud-ouest de la rivière Miramichi et effectué des patrouilles conjointes avec le MPO, puis ont présenté leurs rapports au chef de la Première nation et au Conseil. Ce programme a débuté le 11 mai 2009 et a pris fin le 11 septembre suivant. La saison a été tranquille, aucun problème n'ayant été signalé. Cette année, la majorité des activités d'application de la loi se sont déroulées sur l'eau.

Jusqu'à 19 personnes, dont quatre étudiants, ont trouvé de l'emploi auprès du Projet de surveillance de l'échappée. Leurs tâches incluaient l'installation de trappes en filet dans les bras nord-ouest et sud-ouest de la Miramichi pour la pêche à des fins alimentaires, ainsi que la manœuvre, l'enlèvement et la mise en entreposage des engins. Toutes les données recueillies étaient destinées aux évaluations du stock de saumons et d'autres stocks, et ont été mises à la disposition du MPO à la fin de la saison de pêche. Le superviseur et la première équipe de travailleurs ont débuté les travaux le 11 mai 2009 et la deuxième équipe, le 29 juin 2009. De nouveaux pieux ont été achetés pour remplacer ceux qui étaient endommagés, et il a été signalé que quelques trappes devront être remplacées l'an prochain. Au total, 689 madeleineaux ont été capturés dans le cadre de la pêche à des fins alimentaires en 2009.

Trappes en filet mouillées dans la partie inférieure du bras sud-ouest de la rivière Miramichi.

Trappes en filet mouillées dans la partie supérieure du bras sud-ouest de la rivière Miramichi.

Première nation de Pictou Landing

La Première nation de Pictou Landing a embauché un superviseur des pêches pour surveiller toutes les activités de pêche menées en vertu de l'entente SRAPA. Le superviseur a tenu des réunions régulières avec le personnel des pêches pour assurer que les procédures adéquates étaient appliquées. Il a aussi vu à ce que les activités quotidiennes soient exécutées, comme la présentation de rapports, et que les équipes disposaient des fournitures et du matériel requis pour mener leurs travaux. Le superviseur a tenu un registre de tout l'équipement et de tout le matériel, et a mis le directeur des pêches au courant de toutes les activités connexes dans la communauté.

Un garde-pêche a été embauché pour promouvoir la conservation auprès de tous les membres de la Première nation de Pictou Landing. Il était responsable de les informer de fermetures de la pêche et/ou d'interdictions de pêche d'espèces de poissons, de mollusques ou de crustacés dans des zones contaminées dans la région. Le garde-pêche a effectué des patrouilles à terre et en mer pour surveiller les activités de pêche dans les eaux du comté de Pictou et assurer la conservation des ressources halieutiques. Ses tâches incluaient la présentation de rapports de toute activité illégale au directeur des pêches et aux agents des pêches du MPO. Le garde-pêche a régulièrement patrouillé les engins de pêche du saumon, comme les filets, pour assurer que deux filets étaient mouillés en même temps dans le secteur de la baie Merigomish et un dans la rivière East aux fins de conservation. Au total, 30 saumons ont été capturés en 2009.

Région de Terre-Neuve-et-Labrador

Les fonds initiaux pour la région de Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre de la SRAPA pour 2009-2010 se chiffraient à 1 565 000 $, dont 665 000 $ pour la cogestion et 900 000 $ pour le PTA. Au cours de l'année, la région a reçu de l'AC un montant complémentaire de 572 100 $ pour le PTA. L'ensemble de ces éléments a porté le budget révisé à 2 137 100 $. Un montant de 665 000 $ a été affecté à la cogestion et un autre de 1 472 100 $ au financement des dépenses du PTA.

Dans le cadre de la SRAPA et du PTA, le MPO a continué de financer les groupes autochtones situés dans la région au cours de l'exercice 2009-2010. La région a négocié avec succès des ententes de pêche avec quatre groupes bénéficiaires, soit la Première nation de Miawpukek (PNM), la Fédération des Indiens de Terre-Neuve (FITN), la nation des Métis du Labrador (NML) et la nation innue.

Les fonds de la SRAPA et du PTA ont été répartis entre les groupes bénéficiaires de la façon suivante.

Groupe	Montant de la SRAPA	Montant du PTA
PNM	190 000 $	750 000 $
FITN	200 000 $	432 100 $
NML	150 000 $	117 000 $
Nation innue	125 000 $	173 000 $
Total	**665 000 $**	**1 472 100,00 $**

Les groupes ont surtout utilisé les fonds de la SRAPA pour payer les coûts associés à l'exécution de leurs programmes de gardes-pêche. Au cours de l'exercice 2009-2010, la PNM a affecté, comme les années précédentes, 50 000 $ de sa contribution aux coûts imputables au projet de mise en valeur de la rivière Conne, et la NML a consacré environ 25 000 $ de sa contribution aux coûts imputables à un programme de surveillance et d'échantillonnage.

Emploi

Au total, 29 gardes-pêche ont travaillé au cours de l'exercice 2009-2010. Seize autres autochtones ont travaillé dans divers secteurs de la gestion des pêches comme techniciens, coordonnateurs ou administrateurs.

Accès à la pêche commerciale

Les fonds du PTA ont été répartis ainsi :

Groupe	Description	Coût
FNI	1. Permis de pêche du poisson de fond, du hareng aux engins fixes, du maquereau, du crabe des neiges et du homard 2. Permis de pêche du poisson de fond, du hareng aux engins fixes, du maquereau, du crabe des neiges et du homard 3. Permis de pêche du homard 4. Engins de pêche et équipement	432 100 $
NML	Engins de pêche et équipement	117 000 $
Nation innue	Engins de pêche et équipement et modernisation d'un bateau	173 000 $
PNM	1. Achat d'un bateau de 44' 11" et d'engins de pêche 2. Permis de pêche du poisson de fond dans 3Ps et permis de pêche supplémentaires du crabe et engins pour deux bateaux	750 000 $
Total		**1 472 100 $**

Principaux projets

Conservation du fondule barré -- Gardes-pêche autochtones de la Fédération des Indiens de Terre-Neuve

Le Programme des gardes-pêche de la Fédération des Indiens de Terre-Neuve est un partenaire actif de la Mi'kmaq Alsumk Mowimsikik Koqoey Association (MAMKA) dans la conservation et le rétablissement d'espèces en péril dans l'île de Terre-Neuve, et les gardes-pêche autochtones travaillent en coopération avec le personnel de la MAMKA sur divers projets visant des espèces particulières. L'une de ces espèces, le fondule barré (*Fundulus diaphanus*), est inscrite à la liste des espèces préoccupantes de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

Les gardes-pêche autochtones ont réalisé des relevés dans les secteurs ouest et nord-est de l'île de Terre-Neuve pour établir la présence du fondule barré. À cette fin, ils ont mouillé des nasses à mené appâtées dans des plans d'eau choisis pendant plusieurs heures et ont documenté la végétation aquatique et la végétation en surplomb dans la zone d'échantillonnage. Lorsque des fondules barrés étaient pris dans les nasses, les gardes-pêche ont consigné la condition des individus, mesuré leur longueur totale et pris des photos numériques et des vidéos des échantillons avant de les remettre à l'eau.

Il est indiqué dans le rapport de situation sur le fondule barré préparé par le Comité sur le statut des espèces en péril au Canada (COSEPAC) en 2003 que ce poisson ne se trouve qu'à dix endroits environ dans l'île de Terre-Neuve. La MAMKA, avec l'aide de gardes-pêche de la Fédération des Indiens de Terre-Neuve, a consigné et documenté les localités où le nombre de populations connues de fondule barré a plus que doublé dans l'île. La collaboration avec les gardes-pêche a permis de nettement améliorer et approfondir la connaissance de la répartition des populations de fondule barré dans cette région.

Les gardes-pêche continueront de travailler en partenariat avec la MAMKA et participeront aux projets futurs de conservation et de rétablissement d'espèces dans l'île de Terre-Neuve, en particulier le fondule barré, et ils espèrent qu'un jour, l'espèce reviendra à son niveau d'abondance historique et sera rayée de la LEP.

Un garde-pêche vérifie une nasse à mené pour voir s'il s'y trouve des fondules barrés.

Une nasse à mené contenant des fondules barrés.

Questions importantes pour la saison 2009-2010

Plan stratégique pour la participation des Autochtones au Programme des espèces aquatiques en péril

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été promulguée en juin 2003. Elle représente la base juridique sur laquelle repose la stratégie du gouvernement du Canada visant la protection des espèces en péril. Elle s'applique au territoire domanial, qui comprend les réserves, toutes autres terres qui ont été mises de côté à l'usage et au profit d'une bande en application de la *Loi sur les Indiens*, et les eaux intérieures et la mer territoriale du Canada.

Étant donné le nombre de secteurs concernés par l'application de la LEP au MPO, au niveau tant national que régional, le Plan stratégique vise à uniformiser, au niveau national, les objectifs, les priorités, les stratégies et les résultats essentiels de la participation des Autochtones au Programme des espèces aquatiques en péril. Ce Plan stratégique constitue un complément au Cadre intégré des politiques autochtones du MPO (CIPA) et a le même ton et la même vision, soit appuyer des communautés autochtones saines et prospères.

Comme le veulent leurs traditions, les peuples autochtones se perçoivent comme les gardiens et les protecteurs de la nature et, de ce fait, souhaitent généralement prendre une part active à la conservation et à la protection des espèces en péril. La LEP reconnaît les droits existants des Autochtones – ancestraux et issus de traités, de même que les responsabilités qui leur sont conférées aux termes de divers accords de revendication territoriale. La LEP reconnaît également qu'il y a lieu de tenir compte du savoir traditionnel des peuples autochtones du Canada dans la détermination des espèces susceptibles d'être en péril, et dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de rétablissement.

La LEP peut avoir des conséquences négatives non négligeables pour les peuples autochtones en raison de leur attachement historique et culturel au territoire et vu les droits ancestraux et issus de traités qu'ils détiennent ou peuvent détenir. La LEP pourrait, par exemple, limiter ou altérer leurs possibilités de pêche appuyées sur des droits, d'autres possibilités de pêche, leur usage des engins de pêche et les prises accessoires de certaines espèces. Il importe donc que les peuples autochtones aient la possibilité de participer à la mise en œuvre de la LEP. Outre les obligations de consulter et de coopérer qui lui incombent du fait de la LEP, le MPO a l'obligation légale de consulter les Autochtones chaque fois qu'un droit ancestral ou issu de traité (y compris les droit ancestraux ou issus de traités revendiqués) risque d'être brimé. Lorsque l'obligation de consulter se présente, l'État doit entreprendre un processus de consultation juste et raisonnable et déployer tous les efforts raisonnables pour répondre aux préoccupations soulevées.

Objectifs

Pour assurer une approche nationale uniforme de la participation des Autochtones à la mise en œuvre de la LEP, le présent Plan stratégique repose sur deux grands objectifs stratégiques, chacun assorti de son propre ensemble de priorités.

Objectif n° 1

Les politiques et les processus du Programme des espèces aquatiques en péril reconnaissent les intérêts et le droit de participer des peuples autochtones et ils en tiennent compte.

Priorités :

- établir et renforcer les rapports entre le MPO et les peuples autochtones;
- partager l'information entre le MPO et les peuples autochtones;
- développer une capacité tant au MPO qu'au sein des groupes autochtones, en fonction des besoins exprimés.

Objectif n° 2

Les fonctionnaires du MPO ont à leur disposition les mécanismes d'appui nécessaires pour entreprendre avec efficience et efficacité les processus de la LEP qui font appel à la participation des Autochtones.

Priorités :

- élaborer des politiques et des processus relativement aux connaissances traditionnelles autochtones (CTA);
- fournir de l'orientation et de l'information sur le rôle des peuples autochtones dans la mise en œuvre de la LEP;
- élaborer un cadre de contrôle de la gestion pour la participation des autochtones à la mise en œuvre de la LEP.

Stratégies

Trois stratégies, assorties de résultats essentiels connexes, ont été mises au point pour orienter la participation des peuples autochtones au Programme des espèces aquatiques en péril.

Stratégie n° 1

Concevoir, en collaboration avec les peuples autochtones, des mécanismes qui faciliteront leur participation à la mise en œuvre de la LEP, y compris l'élaboration et la mise en œuvre de plans de rétablissement, de plans d'action et de plans de gestion.

Résultats essentiels :

- Sensibilisation des groupes autochtones à la LEP et à ses implications pour les peuples autochtones, ainsi qu'à toute la question de la protection des espèces.
- Capacité des groupes autochtones de participer à la mise en œuvre de la LEP (p. ex. via le Programme des Fonds autochtones pour les espèces en péril).
- Participation des Autochtones au cycle complet de la LEP.
- Les processus du MPO permettent une participation significative des groupes autochtones à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion.

Stratégie n° 2

Faciliter la prise en compte des CTA dans la mise en œuvre de la LEP.

Résultats essentiels :

- Orientation sur la prise en compte des CTA dans les processus de la LEP, y compris des protocoles sur la façon de traiter les CTA des communautés.
- Des mécanismes pour régir le partage respectueux des CTA.
- La reconnaissance, au sein du MPO, de l'importance d'établir des rapports avec les peuples autochtones dans le contexte des CTA.
- Des programmes de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion qui tiennent compte des CTA, lorsque celles-ci sont disponibles.
- Les CTA sont prises en compte dans le cycle complet de la LEP.

Stratégie n° 3

Constituer au sein du MPO la capacité de servir les peuples autochtones pour la mise en œuvre de la LEP.

Résultats essentiels :

- Coordination et communications internes concernant la participation des Autochtones à la mise en œuvre de la LEP.
- Formation des fonctionnaires du MPO afin de leur donner les moyens de répondre plus efficacement aux intérêts des peuples autochtones en rapport avec la mise en œuvre de la LEP.

Ces stratégies et résultats essentiels, assortis aux objectifs stratégiques et aux priorités connexes, constitueront le fondement des activités de participation des Autochtones au Programme des espèces aquatiques en péril pour les cinq prochaines années, de 2009 à 2014.

Le Plan stratégique sera le fondement des processus de planification et d'établissement de priorités du Programme des espèces aquatiques en péril et contribuera à orienter la mise en œuvre de la LEP au MPO.

Campagne d'automne « Sauvons nos esturgeons » financée par la LEP *: des étudiants mesurent la vitesse du courant dans un cours d'eau.*

Futurs scientifiques?

Photos gracieusement fournies par C. Mushumanski.

Le Turbidity Wedge sert à déterminer le niveau de transparence de l'eau.

Photo gracieusement fournie par le CSTS.

Projets LEP de la Première nation Elsipogtog.

Étude sur les prises accessoires de gaspareau.

Programme des espèces en péril dans le milieu scolaire.

Projet FAEP du Gaspeg'ewaq Mi'gmaq Resource Council (GMRC) :
Estimation de l'abondance des juvéniles de l'anguille d'Amérique.

Photos gracieusement fournies par le GMRC.

Surveillance des trappes à anguille.

Membres de l'équipe de surveillance de l'anguille du GMRC.

Anguilles juvéniles provenant d'une trappe posée par le GMRC.

NOTES